



AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE

BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL

Affiliation au dispositif de portabilité du régime de
prévoyance (sous réserve de régularisation contractuelle
du dispositif de portabilité)

PORTABILITÉ

Durée de la portabilité en
fonction de la durée du
dernier contrat de travail
ou des contrats de travail
consécutifs chez le der-
nier employeur

Moins d'1 mois = 1 mois

Entre :

1 mois et 2 mois = 2 mois

2 mois et 3 mois = 3 mois

3 mois et 4 mois = 4 mois

4 mois et 5 mois = 5 mois

5 mois et 6 mois = 6 mois

6 mois et 7 mois = 7 mois

7 mois et 8 mois = 8 mois

8 mois et 9 mois = 9 mois

9 mois et 10 mois = 10 mois

10 mois et 11 mois = 11 mois

11 mois et plus = 12 mois

L'employeur doit remettre
au salarié une copie du
présent formulaire dûment
complété.

RETOUR DU DOCUMENT

Ce bulletin est à retourner au centre de gestion AG2R Prévoyance de l'entreprise.

ENTREPRISE

Raison sociale: CABINET DENTAIRE CAPELETTE

Adresse du siège social: 78 Boulevard Mireille Lauze

Code postal: 13101 Ville: MARSEILLE

Adresse de correspondance (si différente):

Code postal: Ville:

N° contrat: 8263600016

N° Catégorie portabilité: 111

IMPORTANT : Pour bénéficier des garanties dans le cadre de la portabilité, le présent bulletin individuel d'affiliation doit être complété en intégralité.

PARTICIPANT BÉNÉFICIAIRE DE LA PORTABILITÉ

NOM: BOUNOUAR

Prénom(s): YASMINE

N° de Sécurité sociale: 12100021131551673178

Date de naissance: 120022000

Adresse: 173 CHEMIN DE SAINTE MARTE BATIMENT B RESIDENCE MAIE MADELEN

Code postal: 13101 Ville: MARSEILLE

Téléphone: E-mail:

Catégorie professionnelle: Assistante dentaire sous contrat de professionnalisation

Date d'embauche dans l'entreprise: 126022021

Date de cessation du contrat de travail: 125082022

Motif de cessation du contrat de travail⁽¹⁾: cdd

Date début période de portabilité⁽²⁾: 126082022

Date fin période de portabilité⁽³⁾: 126082023

(1) Motif: llic (licenciement hors faute lourde), CDD (fin de cdd), pse (plan de sauvegarde de l'emploi), aut (autres).

(2) Lendemain de la date de rupture ou de fin du contrat de travail.

(3) la date de fin de la période de portabilité est déterminée en fonction de la durée de portabilité.

En cas de cessation anticipée de la période de portabilité (ex: nouvel emploi), le bénéficiaire doit en informer l'institution dans le mois de survenance.

IMPORTANT : Pièces justificatives obligatoires à joindre :

- copie du dernier contrat de travail permettant de justifier de la durée d'emploi au sein de l'entreprise (en cas de CDD consécutifs au sein de la même entreprise, les durées d'emploi se cumulent, joindre alors tous les contrats) - ou certificat de travail reprenant la durée totale du ou des contrats de travail dans l'entreprise.
- attestation d'inscription au Pôle Emploi précisant l'ouverture des droits à indemnisation.

S'il manque un de ces documents, la période de droits portabilité calculée sera limitée à 3 mois. Vous devrez, pour continuer à bénéficier des garanties, adresser le document manquant à votre centre de gestion.

Fait à: MARSEILLE

Date: 10210912022

Signature et cachet obligatoires de l'entreprise

CABINET DENTAIRE CAPELETTE

Chirurgiens-Dentistes

78 bd Mireille Lauze, 13010 Marseille

04 91 79 85 82

13 4 04873 5 00 1 20 1 19

Fait à:

Date: 071092022

Signature obligatoire du bénéficiaire
de la portabilité

Les informations demandées sont nécessaires à la gestion par votre organisme assureur de votre affiliation au dispositif de maintien des garanties collectives susvisées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ces informations pourront, sauf opposition de votre part, être communiquées aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE et à leurs partenaires aux fins de vous informer de leurs offres de produits ou de services. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui vous concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.

AG2R PRÉVOYANCE, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - 35 boulevard Brune 75014 Paris - Membre du GIE AG2R.